S'exprimant en séance publique au Sénat lors du débat sur le projet de loi relatif à la réparation des Harkis, Jean-Pierre Sueur a demandé que cette réparation soit générale et ne repose pas sur des critères arbitraires.

Puisqu'une commission sera mise en place, il a demandé que toutes les situations soient prises en considération. Ainsi, il a demandé, en son nom propre, au nom du maire de Semoy, Laurent Baude, et au nom des harkis du Loiret et de leurs représentants, la prise en compte de la cité de l'Herveline, à Semoy, où des harkis ont vécu à partir de 1963, dans des conditions de précarité, d'isolement, subissant des discriminations, après avoir vécu, pour nombre d'entre eux, dans des camps de transit ou d' « accueil » ou des hameaux de forestage.

Il a dit que, depuis des décennies, il entendait la demande de reconnaissance de cette cité et de ceux qui y ont vécu. Et qu'il fallait que, pour eux comme pour l'ensemble des Harkis, leur droit à réparation soit pleinement reconnu.

>> Lire l'intervention en séance

>> Voir la vidéo

Phoca PDF